



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf juillet à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 13 juillet 2021, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D7-8-132

OBJET : FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, et BOYER Serge.

Absents excusés :

Monsieur Jean DUPUY, Monsieur Guy MERIEL, Madame FILLATRE Francine, (a donné pouvoir à E.DELFARIEL), DOUSSON Bruno (a donné pouvoir à JP DELACHOUX), RATTO Stéphan (a donné pouvoir à JP TERRENNE)

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Madame MAERTEN Marie Bernard a été désignée secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2021D7-8-132

OBJET : FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Conformément à l'article 5 - III - 10 des statuts de la Communauté de Communes, nous sommes compétents pour faire bénéficier les communes de fonds de concours communautaires pour les travaux de gros entretien ou de modernisation des installations sportives **existant au 1^{er} janvier 2002** :

- les terrains de jeux (principal et entraînement),
- les tribunes attenantes,
- les vestiaires attenants,
- les Club-House attenants,
- les éclairages des terrains de jeux,

dans les conditions suivantes :

- un projet par an par commune au maximum
- dépense subventionnable plafonnée par projet à 152 000 € HT
- taux de fonds de concours de 40%

C'est dans ce cadre, que la commission prospective financières s'est réunie le 19 juillet 2021 et propose les deux projets suivants :

‘ Commune de LAMAGISTERE :

Mise aux normes main courante au stade municipal :

- montant HT des travaux : 18 067 €
- fonds de concours alloué 20% (dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 152 000 € HT) soit : **3 613,00 €**

‘ Commune de VALENCE D'AGEN :

Travaux d'arrosage au stade municipal :

- montant HT des travaux : 19 661,44 €
- fonds de concours alloué 35 % (dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 152 000 € HT) soit : **6 882,00 €**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer les participations suivantes :

‘ **Commune de LAMAGISTERE :**

Mise aux normes main courante au stade municipal :

- montant HT des travaux : 18 067 €
- fonds de concours alloué 20% (dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 152 000 € HT) soit : **3 613,00 €**

‘ **Commune de VALENCE D'AGEN :**

Travaux d'arrosage au stade municipal :

- montant HT des travaux : 19 661,44 €
- fonds de concours alloué 35 % (dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 152 000 € HT) soit : **6 882,00 €**

Fait à Valence d'Agen, le 19 juillet 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 20 juillet 2021

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



- **Jean Michel BAYLET**

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

21 JUL. 2021

Affiché sur le panneau des annonces légales le

21 JUL. 2021

AR PRÉFECTURE

FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Numéro de l'acte : 2021D7_8_132

Date de la décision : 19/07/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210719-2021D7_8_132-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 21/07/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Fonds de concours

Document : [99_DE-082-248200016-20210719-2021D7_8_132-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 21/07/2021 10:46:49

Date d'envoi de l'acte : 21/07/2021 10:50:26

Date de réception de l'AR : 21/07/2021 10:52:02